

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite\\_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite\\_002-7-chem | \[Exécutions publiques ?\]](#) Item [Hillairet, Jacques. Gibets, piloris et cachots du vieux Paris, 1956. | Piloni.](#)

## **Hillairet, Jacques. Gibets, piloris et cachots du vieux Paris, 1956. | Piloni.**

**Auteur : Foucault, Michel**

### **Présentation de la fiche**

Coteb002\_f0155

SourceBoite\_002-7-chem | [Exécutions publiques ?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Hillairet, Jacques](#)

Références bibliographiques[Hillairet, Gibets, piloris et cachots du vieux Paris](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

### **Références éditoriales**

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Hilaire  
Gilet, r. You) et cetera  
du nouveau Ami

Pilon

155

22 Février 1347 (Ph. VI de Valois).

Le Roi, par ses lettres, a ordonné que les  
deux parties se fussent de l'ordonner. Et lui-même a  
le Roi sur vous avec de subordonner, ainsi que  
si l'un des deux qui venait, et ainsi de l'ordonner  
au point de l'ordonner. Mais en ce cas de  
recherche, nous ne pouvons pas le voir pour  
de l'ordonner, et que ce soit le Roi de  
ceux qui, et que les deux se fussent... et les  
cinq autres qui en ont fait les autres.

(en 1666, à la 8<sup>e</sup> loi).



r 48.

